



CAMPING CAR CLUB CENTRE
 425 rue Saint Just -58600 GARCHIZY - tél 07 82 54 08 07 – www.ccclubcentre.fr
 Association à but non lucratif régie par la Loi de 1901
 Association bénéficiaire de l'immatriculation FFCC (78, rue de Rivoli 75004 PARIS) n° IM 075100143



CONTRAT DE VENTE DE FORFAIT TOURISTIQUE

ILE DE BREHAT ET COTE DE GRANIT ROSE du 23 au 29 Juin 2025

Merci d'arriver entre 9h et 12h - VIDE ET PLEIN FAITS.

A RENVOYER AVANT LE 24 AVRIL 2025 - LIMITEE A 25 CAMPING-CARS

ORGANITEURS : Marie-Denise MORIN et Gérard CANU
 76, rue Ernest Renan 22700 Perros-Guirec.
 Tél: 06 95 91 93 57 Mail: canu.gerard@free.fr

PARTICIPANTS :

Nom Prénom Date de naissance _.....
 Nom Prénom Parenté Date de naissance _.....
 Adresse
 Numéro adhérent tél..... Mail@.....
 Camping-car : N° d'immatriculation : Longueur..... Remorque : OUI NON
 Personne à mobilité réduite : OUI NON (entourer l'option choisie).
 Autorisation à l'image pendant la sortie : OUI NON Première sortie au Club : OUI NON

SÉJOUR : VILLES SOEURS ET BAIE DE SOMME	PRIX	Nbre personnes	TOTAL	Conditions de règlement : Inscription et paiement
Forfait par personne Base 2 personnes par camping-car camping compris dans la sortie	230 €			Bulletin d'inscription à retourner à l'organisateur accompagné : du chèque bancaire établi à l'ordre du Camping-Car Club Centre <input type="checkbox"/> du justificatif de virement <input type="checkbox"/> du justificatif carte bancaire <input type="checkbox"/> si paiement en ligne sur notre site Vous devez cocher la case correspondante et conserver un exemplaire de ce contrat.
Le prix comprend le détail des prestations mentionnées dans le programme de la sortie. Le prix ne comprend pas les frais personnels, de carburant, repas et visites non mentionnés dans le programme. Hébergement en camping-car. Les chiens ne sont pas admis dans les bus et les lieux de restauration. Par virement bancaire RIB: FR76 1027 8025 0700 0202 6440 191				

En cas d'annulation par l'adhérent : remboursement des sommes versées déduction faite des frais d'annulation suivants :
 Plus de 30 jours avant le départ : retenue 10 % du prix du séjour ou frais déjà engagés, de 30 à 15 jours avant le départ : retenue 50% du prix du séjour ou frais déjà engagés, moins de 15 jours avant le départ : retenue 100% du prix du séjour.

Si vous annulez une sortie vous devez prévenir l'organisateur le plus rapidement possible par écrit motivé ET déclarer impérativement le sinistre dans les 5 jours ouvrés à l'Assurance Gritchen - contrat 62 143 049 - sur son site www.declare.fr ou par mail sinistre@declare.fr ou par courrier à Gritchen Affinity - service sinistre - 27 rue Charles Durand-CS 70139 -18021 Bourges Cedex. **L'assurance annulation est comprise dans votre adhésion FFCC - Voir détails et garanties sur : <https://ffcc.fr/assurances/assurances-ffcc/> et sur notre site www.ccclubcentre.fr**

Vous serez informé par mail ou SMS de votre inscription ou de votre mise en attente si sortie complète ou en cas d'annulation par le Club.

Je soussigné..... agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes inscrites certifie avoir pris connaissance des Conditions Générales et Particulières de vente des séjours, du Code du Tourisme et des Droits des Voyageurs figurant dans la revue Balade et sur notre site internet ainsi que du programme détaillé de la sortie réputé comme faisant partie intégrante du contrat.

Date et signature de l'adhérent :

Organisateurs CCCentre : Marie-Denise MORIN et Gérard CANU